

N°2018-03-11

Extrait du registre des délibérations du
CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 27 mars 2018

Président : M. François de MAZIÈRES

Sont présents :

Mme Anne PELLETIER-LE BARBIER, M. Philippe BENASSAYA, M. Luc WATTELLE, M. Jean-Marc LE RUDULIER (sauf délibération n° 2018-03-01), M. Richard RIVAUD, M. Jacques BELLIER, M. Olivier DELAPORTE, M. Philippe BRILLAULT, Mme Caroline DOUCERAIN, M. Marc TOURELLE, M. Jean-François PEUMERY, M. Bernard DEBAIN, M. Pascal THEVENOT, M. Olivier LEBRUN et

Mme Stéphanie BANCAL, M. Michel CONTE, M. Claude VUILLIET, Mme Nathalie JAQUEMET, Mme Juliette ESPINOS (sauf délibération n° 2018-03-01), M. Patrice PANNETIER, Mme Pascale RENAUD, M. Alain SANSON, Mme Frédérique KIBLER, Mme Sylvie D'ESTEVE, M. Pierre SOUDRY, M. Jean-Christian SCHNELL, M. Richard DELEPIERRE, Mme Karin LE MENE, M. Michel CROUZAT, Mme Dorothée BILGER, M. Jean-Christophe LAPREE, Mme Violaine CHARPENTIER, M. Philippe DEVALLOIS, Mme Géraldine LARDENNOIS, Mme Sonia BRAU, Mme Lydie DUCHON, M. Sébastien DURAND, M. Patrick CHARLES, M. Jean-Pierre CONRIE, M. Bruno DREVON, M. Didier BLANCHARD, M. Alain NOURISSIER, Mme Emmanuelle DE CREPY, M. Thierry VOITELLIER, M. Michel BANCAL, Mme Magali ORDAS, Mme Martine SCHMIT, Mme Béatrice RIGAUD-JURE, Mme Annick PERILLON, M. Jean-Marc FRESNEL (sauf délibération n° 2018-03-01), Mme Liliane HATTRY, M. Hervé FLEURY, Mme Christine DE LA FERTE, M. Olivier de LA FAIRE, Mme Claire CHAGNAUD-FORAIN, M. Philippe PAIN, M. François SIMEONI, M. Benoît DE SAINT-SERNIN et Mme Jane-Marie HERMANN.

Absents excusés :

M. Claude JAMATI a donné pouvoir à Mme Stéphanie BANCAL,
M. Philippe BAUD a donné pouvoir à Mme Anne PELLETIER-LE BARBIER,
Mme Amélie GOLKA a donné pouvoir à M. Michel CONTE,
M. Jean-Marie CLERMONT a donné pouvoir à Mme Nathalie JAQUEMET,
M. Gilles CURTI a donné pouvoir à Mme Frédérique KIBLER,
Mme Florence NAPOLY a donné pouvoir à M. Jean-Christian SCHNELL,
Mme Laurence AUGERE a donné pouvoir à Mme Sylvie D'ESTEVE,
Mme Coralie BELMER a donné pouvoir à M. Richard DELEPIERRE,
M. Frédéric BUONO-BLONDEL a donné pouvoir à M. Bernard DEBAIN,
Mme Nathalie BRAR-CHAUVEAU a donné pouvoir à M. Jean-Pierre CONRIE,
Mme Magali LAMIR a donné pouvoir à M. Pascal THEVENOT,
Mme Marie BOËLLE a donné pouvoir à M. Alain NOURISSIER,
M. François LAMBERT a donné pouvoir à M. Philippe PAIN,
Mme Carmise ZENON a donné pouvoir à M. Sébastien DURAND,
M. Jean-Michel ISSAKIDIS a donné pouvoir à Mme Jane-Marie HERMANN,
Mme Marie DENAISON a donné pouvoir à M. Olivier LEBRUN,
M. Arnaud HOURDIN,
Mme Corinne BEBIN,
M. François-Xavier BELLAMY,
Mme Florence MELLOR,
M. Laurent DELAPORTE,
M. Erik LINQUIER.

Secrétaire de séance : **Mme Caroline DOUCERAIN**

Date de convocation : 20 mars 2018

Date d'affichage du compte-rendu : 28 mars 2018

Nombre de sièges au sein du Conseil communautaire : 83

Titre : Adhésion partielle des établissements publics territoriaux de Plaine Commune et de Grand Orly Seine Bièvre au Syndicat des eaux d'Ile-de-France (SEDIF) pour les communes de La Courneuve, Saint-Ouen, Epinay-sur-Seine d'une part et Ablon-sur-Seine, Athis-Mons, Choisy le Roi, Juvisy-sur-Orge, L'Hay-les-Roses, Rungis, Thiais, Villejuif et Villeneuve-le-Roi d'autres part.
Approbation par la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.

M. Marc TOURELLE, rapporteur, donne lecture du préambule.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5211-18 et suivants et L.5216-5 ;
Vu la délibération du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc n° 2010-01-17 du 28 janvier 2010 relative à l'adhésion de la communauté d'agglomération au Syndicat des eaux d'Ile-de-France (SEDIF) pour certaines de ses communes membres ;
Vu les délibérations du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc n° 2010-07-05 du 6 juillet 2010, n° 2011-02-22 du 1^{er} février 2011, n° 2011-03-11 du 29 mars 2011, n° 2011-10-21 du 5 octobre 2011, n° 2012-04-16 du 11 avril 2012, n° 2016-06-21 du 27 juin 2016, n° 2016-10-14 du 11 octobre 2016 et 2017-10-07 du 10 octobre 2017 relatives à l'adhésion au SEDIF de communautés d'agglomération, syndicats intercommunaux, communes et établissements publics territoriaux, ainsi qu'à la modification de ses statuts le cas échéant ;
Vu la délibération du Conseil de territoire de Plaine Commune du 19 décembre 2017 portant demande d'adhésion de l'établissement public territorial au SEDIF pour les communes d'Epinay-sur-Seine, La Courneuve et Saint-Ouen ;
Vu la délibération du Conseil de territoire de Grand Orly Seine Bièvre du 19 décembre 2017 portant demande d'adhésion de l'établissement public territorial au SEDIF pour les communes d'Ablon-sur-Seine, Athis-Mons, Choisy-le-Roi, Juvisy-sur-Orge, L'Haÿ-les-Roses, Rungis, Thiais, Villejuif et Villeneuve-le-Roi ;
Vu la délibération n° 2018-18 du Comité syndical du SEDIF du 1^{er} février 2018 approuvant ces demandes d'adhésion partielle ;
Vu les statuts du SEDIF ;
Vu le courrier du Président du SEDIF en date du 12 février 2018 ;
Vu les statuts de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;
Vu l'avis de la commission environnement du 15 mars 2018.

Le Syndicat des eaux d'Ile-de-France (SEDIF) assure la production et la distribution d'eau potable des communes et des communautés d'agglomération adhérentes en région parisienne.

Il convient de rappeler qu'à ce titre, la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc y a adhéré pour 5 de ses communes membres : Bièvres, Jouy-en-Josas, Les Loges-en-Josas, Vélizy-Villacoublay et Viroflay.

Par délibération de son Comité syndical du 1^{er} février 2018, notifiée à Versailles Grand Parc le 15 février 2018, le SEDIF a accepté l'adhésion partielle des établissements publics territoriaux suivants, pour l'exercice de la compétence eau potable au 1^{er} janvier 2018 :

- Plaine Commune pour les communes d'Epinay-sur-Seine, La Courneuve et Saint-Ouen,
- Grand Orly Seine Bièvre pour les communes d'Ablon-sur-Seine, Athis-Mons, Choisy-le-Roi, Juvisy-sur-Orge, L'Haÿ-les-Roses, Rungis, Thiais, Villejuif et Villeneuve-le-Roi.

Conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales, chaque collectivité membre du SEDIF dispose d'un délai de 3 mois à compter de la notification de ladite délibération pour se prononcer sur la nouvelle admission. A défaut, l'avis est réputé favorable.

Par la présente délibération, il est proposé au Conseil communautaire de Versailles Grand Parc de se prononcer favorablement sur l'intégration partielle des établissements publics territoriaux précités pour les communes concernées et sur la modification subséquente des statuts du SEDIF à venir.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et délibéré,
Le Conseil communautaire décide :

- 1) *d'approuver l'adhésion partielle au Syndicat des eaux d'Ile-de-France (SEDIF), dont la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc est membre, des établissements publics territoriaux suivants, pour l'exercice de la compétence eau potable au 1^{er} janvier 2018 :*
 - *Plaine Commune pour les communes d'Epinay-sur-Seine, La Courneuve et Saint-Ouen,*
 - *Grand Orly Seine Bièvre pour les communes d'Ablon-sur-Seine, Athis-Mons, Choisy-le-Roi, Juvisy-sur-Orge, L'Haÿ-les-Roses, Rungis, Thiais, Villejuif et Villeneuve-le-Roi ;*
- 2) *d'approuver la modification subséquente à venir des statuts du SEDIF.*

M. le Président soumet les conclusions du rapporteur au vote du Conseil communautaire.

Nombre de présents : 60

Nombre de pouvoirs : 16

Nombre de suffrages exprimés : 76 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité

Certifié exécutoire suite à l'affichage le :

28 MARS 2018

Et à la transmission en Préfecture le :

- 3 AVR. 2018

Pour le Président,
Par délégation,

Olivier BERTHELOT
Directeur général des services

Résumé de l'acte

078-247800584-20180327-2018-03-11-DE

Numéro de l'acte : 2018-03-11

Date de décision : mardi 27 mars 2018

Nature de l'acte : Délibérations

Objet : Adhésion partielle des établissements publics territoriaux de Plaine Commune et de Grand Orly Seine Bièvre au Syndicat des eaux d'Ile-de-France (SEDIF) pour les communes de La Courneuve, Saint-Ouen, Epinay-sur-Seine d'une part et Ablon-sur-Seine, Athis-Mons, Choisy le Roi, Juvisy-sur-Orge, L'Hay-les-Roses, Rungis, Thiais, Villejuif et Villeneuve-le-Roi d'autres part.
Approbation par la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.

Classification : 5.7 - Intercommunalite

Rédacteur : Armelle SALVADOR

AR reçu le : 03/04/2018

Numéro AR : 078-247800584-20180327-2018-03-11-DE

Document principal : 2018-03-11 - adhésion partielle Plaine Commune et Grand Orly Seine Bièvre au SEDIF.pdf

Historique :

03/04/18 10:41	En cours de création	
03/04/18 10:41	En préparation	Armelle SALVADOR
03/04/18 10:59	Reçu	Armelle SALVADOR
03/04/18 10:59	En cours de transmission	
03/04/18 15:25	Transmis en Préfecture	
04/04/18 09:59	Accusé de réception reçu	